



Grenoble, le 27 juin 2023

Le Département soutient les communes à se doter de vidéoprotection

Lors d'une conférence de presse en amont de la séance budgétaire qui se déroulera ce vendredi, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par la Vice-présidente déléguée à la sécurité, Anne Gérin, et par le Vice-président délégué à la ruralité, Cyrille Madinier, a présenté les principaux rapports qui seront débattus lors de l'Assemblée départementale : le nouveau dispositif de soutien aux communes et groupement de communes à se doter de vidéoprotection, ainsi que la Charte de la ruralité.

La vidéoprotection, un outil essentiel au service de la sécurité

C'est une promesse de campagne. La Majorité la soumet au vote ce vendredi. Le Département souhaite en effet accompagner plus largement les collectivités iséroises dans leurs projets nouveaux ou existants de vidéoprotection en participant au financement de leurs équipements, en corrélation et complémentarité des dispositifs existants.

Le nouveau dispositif, soumis au vote, permettra à chaque commune ou groupement de communes d'obtenir un accompagnement pour ses projets de vidéoprotection jusqu'à hauteur de 20 000 € tous les deux ans, avec des majorations pouvant atteindre au final 30 000 euros :

- Une majoration du plafond de 5 000 €, si la demande couvre des biens ou intérêts départementaux (bâtiments départementaux, dépendances ou limites d'emprise départementale ; lieux de dépôt des élèves et entrées des collèges) ou si la demande contribue à la protection d'exploitations agricoles, en accord avec les agriculteurs concernés ;
- Une majoration du plafond de 5 000 €, si elle mobilise le RIP Isère THD ;

Les 2 majorations sont indépendantes et peuvent être cumulatives. En respect de la législation, ces aides ne peuvent dépasser 80 % du coût total du dispositif à financer.

La vidéoprotection sur la voie et les espaces publics constitue l'une des composantes de la prévention permettant de lutter contre les actes d'incivilité, de malveillance et de délinquance. Elle permet de dissuader certains passages à l'acte mais surtout, participe à l'identification des auteurs potentiels. Elle est particulièrement utile aux abords des sites sensibles et est



complémentaire des dispositifs permettant la protection intérieure des bâtiments publics et la protection des biens privés.

La Charte de la ruralité, une boîte à outils

Les territoires ruraux voient leur attractivité se renforcer, et leur population augmentée. Près de 80 % des communes iséroises sont rurales, et 36 % des Isérois y vivent.

Parallèlement, les enjeux du vivre ensemble, la problématique de la présence des services à la population sont de plus en plus prégnants pour ces territoires qui connaissent de nouvelles dynamiques. Face à ces évolutions, les acteurs sont nombreux à s'engager pour porter des solutions et les initiatives se multiplient dans les communes et intercommunalités.

Le Département agit avec les Intercommunalités et les communes rurales pour un développement équilibré du territoire isérois. Il inscrit la ruralité dans un projet global et accompagne les maires ruraux face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

L'élaboration d'une charte de la ruralité, à destination des maires, s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement et de proximité. Elle a pour objectif de contribuer à une bonne appréhension des défis et des forces permettant de renforcer le bien vivre ensemble. C'est un outil de dialogue partagé entre les différents niveaux institutionnels agissant pour que les territoires ruraux soient avant-gardistes dans cette période de transition.

Cette charte a été construite en partenariat avec les acteurs du territoire qui agissent pour porter les valeurs de la solidarité et de cohésion. Elle marque un attachement, à l'entraide, à l'écoute mutuelle et à la qualité de vie dans un contexte où l'un des principaux défis que doivent relever désormais les communes rurales est celui de leur capacité à proposer des politiques innovantes tout en préservant leur environnement et identité. Elle est le fruit d'un travail collaboratif, mené avec la volonté de partager les enjeux et les actions conduites, de donner une image objective, positive et valorisante de ces territoires.

Il s'agit d'une ressource pour les maires et intercommunalités qui pourront y puiser des informations, des conseils pour agir. Les maires auront la possibilité de s'approprier localement cette charte en la déclinant sur des enjeux et problématiques particuliers à leur commune.

« Derrière chaque délit, chaque acte de vandalisme, il y a une victime. C'est toujours une victime de trop. La vidéoprotection est un outil qui apporte plus de sécurité. Elle ne peut pas tout, mais elle peut. C'est pourquoi nous sommes convaincus de son intérêt. En tant que premier partenaire des communes et intercommunalités, nous nous devons de les aider à se doter, si elles le souhaitent, de cet outil de plus en plus essentiel aujourd'hui », déclare Jean-Pierre Barbier, Président du Département.